

AVENANT N°1

IC « LA SETOISE 2026 »

Chapitre 12 LE DEPART

A rajouter :

12.3 Fermeture de la ligne de départ (Port Camargue et Sète), 20 minutes après l'heure de départ prévue du dernier groupe de rating.

Chapitre 15 SYSTEME DE PENALITES :

A rajouter :

15.3 En cas de départ anticipé, le bateau devra repasser la ligne de départ, sans gêner les autres concurrents.

En cas de non respect de cette règle, le bateau sera classé OCS, sans instruction.

Le 22 mai 2026 à 18h40

Le Comité de Course

Michel CHADELAS

A square image containing a handwritten signature in dark ink. The signature is stylized and appears to be 'Michel Chadelas'.